



Bordeaux, le 4 mars 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Élections municipales et communautaires

Horaires d'ouverture et de clôture des bureaux de vote en Gironde

Les horaires d'ouverture et de fermeture des bureaux de vote en Gironde à l'occasion des élections municipales et communautaires, qui se dérouleront les dimanches 15 et 22 mars* 2020, sont fixés comme suit :

- de 8h00 à 20h00 : pour les communes de Bordeaux et Bègles ;
- de 8h00 à 19h00 : pour les communes d'Ambarès-et-Lagrave, Blanquefort, Bruges, Cenon, Cestas, Eysines, Floirac, Gradignan, Gujan-Mestras, Le Bouscat, Libourne, Lormont, Mérignac, Pessac, Saint-Médard-en-Jalles, Talence, la Teste-de-Buch et Villenave-d'Ornon ;
- de 8h00 à 18h00 : pour toutes les autres communes du département de la Gironde.

* en cas de second tour